

FICHE D'INSCRIPTION
Etudier au quebec – Accompagnement et conseils
 A envoyer par mail avant le service d'assistance

Nom de l'Université choisie	
Nom du programme d'étude	
Trimestre début du programme	
Nom	
Prénom	
Adresse postale Code postal et ville	
Téléphone	
Adresse mail (en majuscule) bien positionner les tirets – ou _	
Date de naissance	
Date d'expiration du passeport	
Assistance souhaitée	(cochez votre choix) <input type="checkbox"/> Accompagnement de A à Z <input type="checkbox"/> Assistance demandes en ligne : <input type="checkbox"/> CAQ - <input type="checkbox"/> Permis d'Etudes) <input type="checkbox"/> Conseils : cas particulier. Précisez :
Mode de paiement	(cochez votre choix) <input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> par virement (joindre preuve du virement) <input type="checkbox"/> en espèces
Date de signature	
Signature du demandeur ou du parent si mineur précédée de la mention « bon pour accord »	
Lire, dater et signer les conditions de vente	

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS

L'inscription par le Client à un conseil dispensée par COALAIR implique son adhésion aux présentes conditions générales. Aucune disposition particulière, ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de COALAIR, prévaloir sur ces conditions générales. Les renseignements portés sur le catalogue et site Internet, descriptifs et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif, COALAIR pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis en raison des conditions économiques. Toute mission de formation ou de conseil peut s'inscrire dans le cadre des dispositions des articles L 900-2 et suivants du code du travail.

INSCRIPTION

Pour s'inscrire à un service de conseil, le Client devra adresser à COALAIR par mail ou par courrier, dans les délais, un dossier complet (**bulletin d'inscription dûment complété accompagné des frais d'assistance**). Ce bulletin d'inscription précisera entre autre, le nom de l'Université et du programme le type d'assistance souhaité, le nom du demandeur, l'adresse de facturation et des informations personnelles nécessaires au conseil ainsi que le mode de règlement. COALAIR notifiera au Client l'acceptation de la demande d'inscription en précisant la date, l'heure et le lieu du premier rendez vous du service du conseil. Toute inscription sera réputée définitive 10 jours avant le début du service de conseil.

MODALITÉS DES SERVICES

Les informations seront communiquées par mail, téléphone, SMS, WhatsApp, visioconférence par Skype.
En cas de report, le Client devra adresser à COALAIR un nouveau bulletin d'inscription dûment rempli comportant le nouveau besoin en service et la période concernée.
COALAIR ne fera en aucun cas une inscription sur les sites en ligne ou sur papier en lieu et place du client. Elle ne dispensera qu'une assistance. De ce fait elle ne sera pas considérée comme un organisme payé pour effectuer une demande au niveau des services d'immigration ou universitaires.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client doit se conformer aux directives et règles de conduite de COALAIR. Tout manquement au respect de ces directives et règles de conduite entraînera l'annulation des services. En cas d'annulation le paiement du prix du service reste intégralement acquis par COALAIR et doit être effectué aux dates convenues. Durant la période de conseil et après, les demandeurs restent responsables des informations et pièces communiqués lors des demandes faites aux différents services.
Concernant les annulations de commande, les demandes devront être adressées par écrit à COALAIR au plus tard 10 jours ouvrés avant le 1er jour de début du service de conseil. COALAIR se réserve le droit de facturer 50% du prix du service de conseil si la

demande d'annulation est reçue entre le 10e et le 5e jour ouvré précédent le 1er jour de service de conseil et 100% si la demande d'annulation est reçue moins de 5 jours ouvrés avant le 1er jour de service de conseil.

Tout service de conseil débuté est intégralement due.

En cas de non paiement du service de conseil à échéance, nous nous réservons le droit de transmettre votre dossier au service compétent pour règlement.

PAIEMENT - MODALITÉS

Les services de conseil sont facturés (par type de conseil) au tarif en vigueur : jusqu'à une durée précisée sur le devis ou la facture. Au delà des frais supplémentaires pourraient être facturés. **Le règlement sera effectué net et sans escompte en même temps que l'inscription et dans certains cas au plus tard le jour du conseil** En cas de non-paiement à son échéance, toute somme due portera intérêt de plein droit au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal.

GARANTIE

La seule obligation de COALAIR au terme des présentes consiste à prodiguer les conseils et l'assistance sans obligation de résultat quant à l'acceptation des demandes des différents établissements universitaires, administrative et organismes d'immigration.

FORCE MAJEURE

COALAIR pourra en cas de force majeure, annuler ou suspendre le déroulement d'un conseil sans préavis et sans que cela entraîne le remboursement des paiements déjà effectués.

DOCUMENTATION

Les participants pourront conserver la documentation qui leur sera remise pendant le conseil étant entendu que cette documentation fait l'objet de la protection prévue par la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, et ne peut être reproduite sans autorisation de COALAIR ou de son éditeur.

CONTESTATION

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales, le Client et COALAIR tenteront de régler le litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable, ils soumettront le litige au Tribunal de Commerce de Fort de France.

PRIX

Nos tarifs sont donnés à titre indicatif pour l'année en cours. Pas d'engagement contractuel. **Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers dans la limite des places disponibles. Toute inscription non confirmée par le paiement des frais 10 jours avant la formation ou le service de conseil pourra être annulée par COALAIR en fonction des autres demandes.**

Date :

Signature
précédée de la mention
« Bon pour accord »